

Initiatives ministérielles

contre cette motion et contre le projet de loi quand le moment viendra.

C'est avec grand intérêt que nous verrons comment le Parti libéral va voter le moment venu. Quand tout aura été dit et qu'ils auront fini tous leurs beaux discours, c'est la façon dont on vote qui permet de définir chacun.

Ce que je tenais à dire également, c'est que le député n'a pas répondu à ma troisième question. Elle demandait à connaître son point de vue sur la nécessité d'un régime universel et public comme élément de base du régime de pensions du pays, par opposition à sa privatisation. Je serais très heureux de l'entendre nous dire ce qu'il pense de ce sujet également, s'il veut bien s'en donner la peine.

M. Pickard: Je suis très heureux de pouvoir répondre au député de Regina, monsieur le Président. Je trouve plutôt révélateur que le député ait trébuché à plusieurs reprises alors qu'il parlait d'équité et d'inéquité. Il se peut qu'une partie de ses propos n'ait pas été exacte.

• (1820)

Lorsqu'on examine attentivement la législation en question, on s'aperçoit qu'un régime de crédits d'impôt a été proposé en 1984. C'est là un point très clair que j'ai signalé aujourd'hui, contrairement à ce que vous avez déclaré. C'était là la position en 1984.

Lorsqu'on examine les programmes concernés, on s'aperçoit qu'il y a apparence de grande prospérité dans certains cas. Cependant, j'ai donné des exemples très clairs d'inéquité directe dans le programme. Selon moi, elles existent. Je ne prétends pas que la mesure de 1984 était parfaite, mais elle différait de celle dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Vous ne pouvez pas, à mon avis, me demander de discuter du texte de loi de 1984 et du projet de loi actuel et de comparer les deux. Ce n'est pas la question en l'occurrence. Il s'agit plutôt de se demander ce qui est équitable, et j'ai parlé à ce sujet du régime de crédits d'impôt. Nous l'avions en 1984. Je ne vois aucune incohérence dans ce qui a été dit aujourd'hui.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je prononce aujourd'hui mon premier discours de la décennie. Je veux d'abord situer mon intervention dans son contexte politique. Le projet de loi C-52, visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes relativement à l'aide

fiscale à l'épargne-retraite, semble inoffensif. Il faut cependant le situer dans son contexte politique.

Par exemple, en décembre, la dernière journée de séance de la Chambre, nous avons vu adopter la disposition de récupération des pensions de vieillesse. Même chose pour les allocations familiales. La situation devient tout à coup beaucoup plus sinistre. C'est de cette situation dont je veux parler ce soir. Je crois que nous devons tous examiner où se dirige le gouvernement à long terme. Une mesure qui semble plutôt banale à première vue constitue en fait un projet de loi très complexe. Il faut être très déterminé pour essayer seulement de lire tout le projet de loi. C'est là le contexte politique.

Toute l'hypocrisie de la mesure de récupération des pensions de vieillesse adoptée le 22 décembre dernier sous prétexte de réduction du déficit, nous répugne alors même que le gouvernement augmente la déduction d'impôt pour contributions aux REER. Cette deuxième mesure coûtera entre 300 et 350 millions de dollars aux contribuables. L'hypocrisie est ici très évidente. Elle fait ressortir clairement que la disposition de récupération visait uniquement à mettre fin à l'universalité et non pas à réduire le déficit.

Le projet de loi à l'étude ne peut pas être examiné hors de son contexte. Il fait partie d'un vaste plan. Comme mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt le faisait remarquer, le parrain du projet de loi n'est pas le ministre des Finances, ni le ministre du Revenu national. C'est le ministre responsable de la Privatisation. Cela donne un petit indice sur le but véritable du projet de loi.

Nous, du Nouveau Parti démocratique prouvons, à mon avis, de mieux en mieux que nous sommes la vraie opposition. Non seulement nous nous opposons à ce projet de loi du gouvernement, ce qui est notre devoir en tant que parti d'opposition, mais nous avons aussi des solutions de rechange. Je pense que c'est évident en ce premier jour de séance de la nouvelle décennie. Nous prenons la parole à la Chambre pour prouver une fois de plus, que non seulement nous pouvons nous opposer au gouvernement, mais que nous pouvons proposer des solutions de rechange.

Les solutions proposées ne sont pas nouvelles. Elles sont en accord avec nos principes. Contrairement au Parti libéral, nous vivons conformément à nos principes. C'est en cela que nous nous distinguons de lui. Le Parti libéral a une caractéristique très intéressante, c'est un caméléon. Quand les membres de ce parti sont de ce côté-ci de la Chambre, ils deviennent très progressistes. Ils se mettent à nous ressembler en nous côtoyant. Cependant, à mon avis, ce projet de loi ressemble au projet de loi libéral qui a été proposé en 1984 et vise le même objet: